

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN**

-----  
**PROCES-VERBAL**

Séance du 20 septembre 2021  
-----

L'an deux mil vingt et un, le lundi 20 septembre 2021, à 20 heures, les membres du Conseil  
Présents : Nathalie BEUVY, Magalie HOUZÉ, Loïc DAVID, Monique HOURDIN, Yvonnick PÉCHEU, Yolande RODRIGUES, Gérard MEUNIER, Clarisse MILLEVILLE, Claude GROGNEUF, Alan BLOUIN, Patrick GALLERY DES GRANGES, Denis BERTRAND, Mathieu LANGLAIS, Cindy GUICHARD, Séverine BOCHER, PERSON Nicolas.

Absents avec pouvoir : Mme Chantal ROUXEL donne pouvoir à Mme Cindy GUICHARD, Mme Isabelle LARMET donne pouvoir à Mme Claude GROGNEUF.

Secrétaire de séance : le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme Cindy GUICHARD.

ORDRE DU JOUR

1. Personnel : recours au service emploi partagé du CDG22
2. Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur communal et détermination du nombre d'agents recenseurs
3. Nomination d'un délégué au conseil d'administration du CCAS
4. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
5. Réfection des cours de tennis : attribution du marché et autorisation du maire à signer l'acte d'engagement
6. Rénovation du restaurant scolaire : validation de l'avant-projet sommaire, du plan de financement, et autorisation du maire à déposer les autorisations d'urbanisme
7. Lotissement de Tren Bihan : dénomination des rues du lotissement de Tren Bihan
8. Compte-rendu des délégations au maire

Questions diverses

**1- Personnel : recours au service emploi partagé du centre de gestion des Côtes d'Armor**

Le centre de gestion des Côtes d'Armor propose aux collectivités un dispositif de mutualisation des emplois par lequel l'agent exerce ses fonctions au sein de plusieurs collectivités, en général au nombre de deux. Le centre de gestion est l'employeur unique : il se charge du recrutement, de la carrière et de la rémunération de l'agent, le maire étant l'autorité fonctionnelle.

Depuis le 18 mars 2021, la commune fait appel au service intérim du centre de gestion pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services administratifs (comptabilité et accueil). L'agent bénéficie d'une durée hebdomadaire de service de 17h30. En parallèle, il occupe un second poste auprès de la commune de Pommeret, pour une durée de service identique.

Compte-tenu de la réorganisation des services administratifs et notamment du transfert de l'agence postale communale à l'accueil de la mairie au 1er janvier prochain, il est proposé de pérenniser le poste et de faire appel au service emploi partagé du centre de gestion des Côtes d'Armor.

Madame le maire propose de mutualiser le poste de comptable avec la commune de Pommeret et de demander auprès du centre de gestion des Côtes d'Armor la création à compter du 1er décembre 2021 d'un service emplois partagés, à temps complet, relevant du grade d'adjoint administratif pour exercer des missions de comptabilité et d'accueil. La durée hebdomadaire de service effectuée au sein de chaque collectivité sera de 17h30.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le recours au centre de gestion des Côtes d'Armor pour la création d'un service emplois partagés à compter du 1er décembre 2021 ;
- Précise qu'il s'agit d'un poste à temps complet, réparti à hauteur de 17h30 dans chaque collectivité, relevant du grade d'adjoint administratif.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

## **2- Recensement de la population 2022 : désignation du coordonnateur communal de l'enquête et détermination du nombre d'agents recenseurs**

Le recensement de la population prévu en 2021 a été reporté en 2022 en raison de la crise sanitaire. Le dernier recensement de la population de la commune a eu lieu en 2016. L'enquête se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Il convient de désigner un coordonnateur qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Il sera l'interlocuteur unique de l'Insee pendant la campagne de recensement et s'engage à suivre la formation préalable.

Compte tenu de la population et de sa répartition envisagée en districts, le nombre d'agents recenseurs nécessaire à la réalisation de l'enquête est fixé à cinq.

Mme le maire précise que la rémunération des agents recenseurs sera examinée lors de la prochaine réunion du conseil municipal et que la commune percevra une dotation forfaitaire de l'Etat.

Sur proposition du maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De nommer Madame Régine GLATRE, Directrice générale des services, en qualité de coordonnatrice communale de l'enquête,
- De fixer le nombre d'agents recenseurs à cinq,
- D'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

## **3- Organisation : nomination d'un délégué au conseil d'administration du CCAS**

Il convient de procéder à la nomination d'un délégué en remplacement de Monsieur Michel GUEGUEN.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal désigne Monsieur Gérard MEUNIER.

Le conseil d'administration du CCAS est désormais composé comme suit :

<b>Centre Communal d'Action Sociale</b>
- Nathalie BEAUVY
- Monique HOURDIN
- Gérard MEUNIER
- Yolande RODRIGUES
- Isabelle LARMET

Adopté à l'unanimité.

## **4- Organisation : désignation des membres de la commission d'appel d'offres**

Il convient de modifier la composition de la commission d'appel d'offres.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal désigne Madame Magalie HOUZE en qualité de titulaire et Monsieur Gérard MEUNIER en qualité de suppléant.

La commission d'appel d'offres est désormais composée comme suit :

Présidente : Nathalie BEAUVY

<u>Membres titulaires :</u>	<u>Membres suppléants :-</u>
- Magalie HOUZE - Loïc DAVID - Nicolas PERSON	- Gérard MEUNIER - Denis BERTRAND - Alan BLOUIN

Adopté à l'unanimité.

#### **5- Aménagement du complexe sportif - réfection des cours de tennis : attribution du marché et autorisation du maire à signer l'acte d'engagement**

Le complexe sportif de la commune comporte sept équipements, dont deux terrains de tennis extérieurs sur enrobés (1 300 m<sup>2</sup>) qui sont devenus obsolètes. Le projet de rénovation porte sur le traitement des fissures, la mise en place d'une couche drainante et de caniveaux, la réalisation des tracés, l'installation de clôtures et accessoires.

Une consultation selon la procédure adaptée a été réalisée entre le 6 et le 23 juillet 2021, basée sur un lot unique : sols et équipements sportifs/clôtures.

La commune a confié l'analyse des offres au cabinet de maîtrise d'œuvre Sports Initiatives. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 septembre 2021 et a pris connaissance des offres remises par deux entreprises. Les critères d'attribution sont les suivants : 60 points pour le prix, 40 points pour la valeur technique (organisation - moyens techniques / note méthodologique).

	SOLOMAT SPORT SERVICE - VERSON (14)	ST GROUPE - CORMONTREUIL (51)
PRIX HT	93 732 €	81 865 €
Notation prix	52.4	60
Notation technique	8	24
Note totale	60.4	84
Classement	2	1

Au vu de l'analyse des offres présentée par Sports Initiatives, Madame le maire propose d'attribuer le marché à l'entreprise ST GROUPE pour un montant de **81 865 € HT**, soit **98 238 € TTC**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir l'entreprise ST GROUPE , lot unique, pour un montant de **81 865 € HT** ;
- Autorise Madame le maire à signer l'acte d'engagement du marché de travaux et toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

#### **6- Rénovation du restaurant scolaire : validation de l'avant-projet sommaire, du plan de financement, et autorisation du maire à déposer les autorisations d'urbanisme**

Par délibération du 19 juillet 2021, le conseil municipal a attribué la maîtrise d'œuvre à l'architecte Philippe HENOCQ en vue de la rénovation partielle du restaurant scolaire. L'avant-projet sommaire a été réalisé : il retrace les différents postes de dépenses nécessaires à l'aménagement ainsi que l'estimation sommaire du coût global des travaux.

M. Loïc DAVID précise les travaux qui seront réalisés : réfection du sol, isolation des façades par l'intérieur, isolation phonique de la salle, rénovation des sanitaires dont un en accès PMR, création d'une rampe de livraison, réfection des

peintures de la cuisine et de la salle, remplacement des radiateurs, changement des lampes de la cuisine par des éclairages led. Les travaux, dont la durée est estimée à deux mois, seront planifiés ultérieurement. Le document de consultation des entreprises est en cours de préparation par l'architecte.

L'estimation sommaire des postes de dépenses est soumise aux membres de l'assemblée :

CORPS D'ETAT	CORPS D'ETAT
Gros œuvre/démolitions	Plafonds suspendus
Couverture	Revêtements de sols
Miroiterie/Serrurerie	Peinture
Cloisons	Plomberie/Chauffage
Menuiserie bois	Electricité/Alarme/Sonorisation
<b>TOTAL 122 900 € HT</b>	

S'agissant du financement des travaux, une subvention au titre de la DSIL Relance 2021 - Rénovation énergétique des bâtiments publics a été accordée, d'un montant prévisionnel maximum de 72 000 €.

Par ailleurs, un dossier a été déposé auprès du Conseil régional de Bretagne, dans le cadre du dispositif « Bien Vivre partout en Bretagne ».

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
ADAC	900 €	DSIL	72 000 €
Maîtrise d'œuvre	14 400 €	Autofinancement	96 720 €
Travaux	122 900 €		
Missions contrôle et SPS	2 400 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>140 600 €</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>168 720 €</b>		<b>168 720 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le contenu de l'avant-projet sommaire ainsi que l'estimation sommaire tels que présentés ;
- Adopte le plan prévisionnel de financement tel que présenté ;
- Autorise Madame le maire à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux ;

Adopté à l'unanimité.

#### **7-Lotissement de Tren Bihan : dénomination des rues et numérotation des lots**

Madame le maire informe l'assemblée qu'il convient de dénommer les voies du lotissement de Tren Bihan, qui signifie « petit train ». Les propositions suivantes sont soumises à l'approbation du conseil municipal :

Rue principale : rue Harel de la Noë ;

Impasse située au bout du lotissement : impasse Tren Bihan ;

Impasse situé à gauche : impasse Charles Renard.

En outre, la numérotation des lots suivra les règles suivantes : numéros pairs à droite, numéro impairs à gauche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions et autorise le maire à transmettre ces décisions aux services concernés.

Adopté à l'unanimité.

#### **8- Compte-rendu des délégations au Maire**

Vu la délibération du 22 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire.

Pour information, le Conseil prend acte de la signature par le maire de :